

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 076 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS

M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY

M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET

M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ

M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES

M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER

M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT

M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

### **OBJET : Budget annexe SPANC – DM n°1 Exercice 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe SPANC.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rectifier les écritures de ce budget pour tenir compte des observations formulées par les services de la Trésorerie de Bapaume et de la Préfecture qui nous indique qu'une erreur s'est glissée dans la reprise des résultats constatés au compte administratif 2016.

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2016 qui enregistrait un excédent d'investissement de 4 608,77 € et un excédent de fonctionnement de 203 638,79 €.

Monsieur le Président précise également qu'il est nécessaire de rectifier les écritures lorsque l'on constate une insuffisance de crédits.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

- Recettes d'investissement :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : + 1,00 €

- Dépenses d'investissement :  
Compte 21 – Art 2188 Acquisition de matériel : + 1,00 €
- Recettes de Fonctionnement :  
Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : + 181,00€
- Dépenses de Fonctionnement :  
Compte 011 – Art 611 : + 44 181,00 €  
Compte 65 – Art 658 : - 44 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe SPANC pour l'exercice 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures contenues dans cette Décision Modificative n°1.

Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 27 juin 2017 et transmission  
en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
**Direction des Collectivités Locales**

**18 JUIL. 2017**

**ARRIVÉE**